Département : Haute-Loire.

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC n°2024.05.13

Séance du 26 Novembre 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal

15 Date de la convocation :

- en exercice

: 15

21 Novembre 2024

- présents

: 15

L'an deux mil vingt quatre le vingt six novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

<u>Présents</u>: Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Véronique JANUEL, Yves DARLES, Adjoints. Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Coralie RAVEL, Conseillers.

David RODRIGUES a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

Mise en place d'une convention de sécurité avec les utilisateurs de la salle polyvalente communale

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission de sécurité concernant la salle polyvalente s'est tenue le Mercredi 20 Novembre 2024.

Le Commandant Matérac du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire préconise la signature systématique d'une convention de sécurité par les utilisateurs de la salle polyvalente.

Cette convention sera signée en même temps que le contrat de location, afin de rappeler l'ensemble des règles liées à la sécurité de ces locaux notamment en cas d'incendie.

La convention mentionnera les noms et les coordonnées des élus référents à joindre en cas d'urgence, ainsi que les numéros d'urgence à composer.

Cette convention devra également être signée par l'ensemble des responsables d'association qui utilisent ponctuellement la salle lors de diverses manifestations.

Mme le Maire fait lecture du projet de convention annexé à la présente délibération qui est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Approuve le projet de convention de sécurité pour la salle polyvalente tel qu'il a été présenté par Mme le Maire,
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer cette convention avec l'ensemble des utilisateurs de la salle polyvalente,
- ✓ Autorise Mme le Maire à modifier la convention selon les évolutions règlementaires s'appliquant aux ERP (Etablissement Recevant du Public) de 4ème catégorie en matière de sécurité,
- ✓ Charge Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Ont signé au registre les membres présents. Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture Pour extrait conforme au registre Le 29 Novembre 2024 et publication le 29 Novembre 2024

AR Prefecture

043-214300584-20241126-DELI_2024_05_13-DE Reçu le 29/11/2024

Caroline DI VINCENZO